

Il est mort, là-bas, seul, sans avoir pu recevoir un dernier adieu des siens, dans ce gouffre humain qui a déjà fait tant de victimes !

Espérons que sa mort et celle des courageux et éminents pionniers qui l'ont précédé et le suivront encore, hélas ! dans la tombe, ne seront pas inutiles, et qu'un jour nous verrons terminé ce prodigieux travail qui aura dévoré tant d'existences, mais qui, au moins, les aura dévorées pour le bien-être de l'humanité.

Au malheureux père de Genty, à sa mère, à son frère, j'adresse en mon nom personnel, au nom de tous ses Camarades de promotion, la vive expression de nos plus sympathiques regrets, et puisse ce dernier témoignage d'affection adoucir la douleur, plus grande encore, que leur fait éprouver la disparition d'un des leurs, mort loin d'eux !

R. VALENTIN.

1870-73.

LOUET (ALPHONSE)

Châlons 1843-1847.

J'ai la douleur d'annoncer à notre Société, dont il faisait partie, la mort d'un excellent Camarade, Antoine Alexis, dit Alphonse Louet ; il est décédé

le 28 juillet dernier, à Issoudun, après une longue et cruelle maladie.

Né à Viserny (Côte-d'Or) le 25 mai 1827, il fit ses études au collège de Semur et entra à l'École de Châlons en 1843; mais par suite de maladie, il dut recommencer sa 2^{me} année; il ne quitta donc l'École qu'en 1847. A sa sortie il travailla au Creusot, comme ouvrier, jusqu'à la fin de 1848; après avoir été employé aux forges de Maison-Neuve, il fut ouvrier au chemin de fer du Nord jusqu'en 1851. Il entra ensuite dans la Société métallurgique des forges de Vierzon où il devint chef de fabrication, puis régisseur des forges de Corbauçon et de Reblai. En 1857 il quitta l'industrie pour s'associer avec son frère dans le commerce des fers; mais, dans la même année, ses goûts pour l'industrie l'amènèrent à monter, toujours avec son frère, la maison de palissage et de grilles qui existe à Issoudun.

Louet était le meilleur camarade que l'on puisse rencontrer; à l'École comme ailleurs il n'a eu que des amis; très dévoué aux anciens élèves, d'un grand cœur, d'une bonté sans égale, il a su en peu de temps s'entourer de l'estime de tout le monde à Issoudun; aussi, dès 1861, il fut nommé juge suppléant au tribunal de commerce, puis devint juge. Sa droiture, son intégrité lui valurent d'être nommé président du même tribunal de 1874 à 1878; enfin il fut de nouveau rappelé à la présidence du même tribunal en 1883, et il occupait encore ces délicates et honorables fonctions quand la mort

est venu l'enlever à l'estime et à l'amitié de ceux qui l'ont connu.

Louet a conservé toute sa lucidité jusqu'au moment suprême; si pour sa veuve désolée qui, jusqu'à ce dernier moment, lui a prodigué tous les soins et les encouragements possibles, il peut y avoir un adoucissement à la peine par les marques d'estime qui lui ont été données lorsqu'on l'a conduit à sa dernière demeure, elle l'aura eu. Le journal de la localité a consacré à Louet un article nécrologique qui lui fait honneur, et la Société des Anciens Elèves doit être fière d'avoir eu un tel camarade. Aux obsèques, un discours a été prononcé par le premier juge au nom des membres du tribunal de commerce.

Voici, d'ailleurs, la note du journal *l'Écho des Marchés*, du 30 juillet :

« Les obsèques de M. Alphonse Louet ont eu lieu ce matin. Le tribunal de commerce tout entier assistait en robe à la cérémonie. La Chambre consultative s'y trouvait également. M. le président et MM. les membres du tribunal civil témoignaient par leur présence de leur sympathie envers l'honorable président de notre tribunal consulaire.

» Les cordons du poêle étaient tenus, suivant le désir exprimé par le défunt, par ses deux plus anciens ouvriers, par ses collègues du tribunal et de la Chambre consultative et par deux de ses amis.

» M. Paul François, premier juge, a prononcé sur

la tombe, au nom des membres du tribunal de commerce, l'allocution suivante :

« Messieurs,

» Avant d'être séparé pour toujours de son président, le tribunal a le devoir de lui adresser un dernier adieu et de lui rendre hommage en retraçant en quelques mots les services rendus au tribunal de commerce par M. Antoine-Alexis-Alphonse Louet.

» Entré au tribunal en 1861, comme juge suppléant, il en eût certainement toujours fait partie sans les interruptions obligatoires prescrites par la loi.

» Juge titulaire de 1863 à 1872, il fut président de 1874 à 1877. Il fut rappelé en 1883 à la présidence par les suffrages de ses concitoyens.

» Après une douloureuse maladie, la mort vient l'enlever avant le terme de son mandat; mais ce qu'elle n'enlèvera pas au souvenir de tous ses collègues qui ont collaboré avec lui pendant cette période de plus de vingt années, c'est l'esprit de justice, d'équité, de bienveillance et de conciliation qui existait en lui.

» Pendant ces longues années, M. Louet fut toujours tout entier à ses délicates fonctions et nous pouvons dire que nul plus que lui ne portait plus haut le sentiment de la justice.

» Son affabilité et sa courtoisie envers ses collègues étaient complètes et il était heureux lors-

» qu'il pouvait leur faciliter leur tâche par les
» connaissances acquises dans sa longue expérience.

» Nous regrettons donc en lui le magistrat intègre
» et impartial, et nos regrets sont d'autant plus vifs
» que nous perdons non seulement notre chef, mais
» encore un ami.

» Au nom du Tribunal, cher président, adieu! »

LECLAIR Gustave,

Châlons 1844-1847.